

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux comptables des mutuelles ayant une première connaissance de la comptabilité technique, administrateurs des mutuelles.

Pour obtenir quoi ?

Obtenir un focus sur les principales difficultés en comptabilité technique non-vie. Disposer d'un éclairage sur la comptabilisation des opérations de cession en réassurance ou dans le cadre d'une opération de substitution.

Quels objectifs pédagogiques ?

Renforcer ses compétences sur la comptabilisation des obligations.

Renforcer ses compétences sur le sujet technique (provisions et détermination de la principale provision non vie).

Comptabiliser les écritures de cession en réassurance.

Expliquer l'adossement par substitution.

Comptabiliser les écritures de substitution.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une alternance d'exposés sous forme de diaporama, de jeux (domino pédagogique, de questionnaire « à l'écran », de test) et d'une étude de cas, afin d'obtenir un flux d'échanges permanent.

Quels sont les prérequis ?

Une connaissance en comptabilité générale ou en comptabilité technique

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Environnement technique des mutuelles

- Des structures confrontées aux mêmes difficultés techniques que les assureurs non vie
- Un besoin de cession de risque (réassurance) ou d'adossement (substitution)

Points spécifiques

- Frais de gestion : le traitement par destination et sa mise en œuvre
- Placements :
 - Surcote et décote
 - PDD et PRE (Provision pour Dépréciation Durable et Provision pour Risque d'Exigibilité)
- Technique : Provision pour sinistre non connus – La méthode Chain Ladder pas à pas

Céder du risque en réassurance

- Principales techniques de réassurance
- Écritures comptables de cession dans le cadre d'un traité en quote part

Transfert du risque dans le cadre d'une substitution

- Rappel sur le dispositif (réforme 2018)
- Écritures chez la substituée
- Écritures chez la substituante

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

François MATHÉ,

Diplômé d'actuariat. Expérience de 20 ans en comptabilité, contrôle de gestion et audit en assurances. Il dispose d'une certification de Niveau II en tant que formateur et consultant.



La formation en pratique...

Quand et où ?

5 novembre 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.